



Fin des inscriptions, le mercredi pour la semaine suivante.

Accueil des enfants

Les centres ACL Les Baladins et ACL Les Arlequins seront ouverts du mardi 22 avril au vendredi 2 mai 2025 (de 8h à 18h hors jours fériés).

Il est possible de s'inscrire en journée ou en demi-journée, avec ou sans repas. Inscription obligatoire sur minimum trois jours par semaine. Les inscriptions des vacances de printemps débuteront à partir du **mercredi 26 mars**.

Permanences d'inscriptions



Accueil de loisirs Les Baladins

2 place des Saules 38100
04.76.21.71.17/06.13.60.31.19

Accueil de loisirs Les Arlequins

47 galerie de l'arlequin 38100
04.76.09.37.60/06.21.40.90.61



Lundi et jeudi de 15h à 17h45.
Mercredi de 9h15 à 12h.

Mardi et mercredi de 15h à 17h45
Jeudi de 10h à 12h

Pour procéder à l'inscription, munissez vous du :

- Carnet de santé de l'enfant
- Dernière attestation de paiement CAF
- Règlement (espèces, chèques, CESU ou chèques vacances).

Les documents d'inscription sont disponibles sur place ou téléchargeables sur le site : acl-grenoble.org

Aucune inscription ne sera validée si le règlement n'a pas été effectué en amont et les factures précédentes régularisées.



Accueil de loisirs

ACL Les Arlequins

ACL Les Baladins



Vacances de printemps 2025

Du mardi 22 avril au vendredi 2 mai



Centres de loisirs Les Arlequins et Les Baladins

Du mardi 22 avril au vendredi 2 mai 2025

Sport & Nature

Jeudi 24 avril

Sortie Parc de Vizille



Arlequins

Mercredi 23 avril

Sortie Parc des
Champs Elysées



Baladins

Mercredi 30 avril

Sortie Parc de Vizille



Baladins

Au programme

Sorties nature, cinéma et



patinoire



Activités manuelles et cuisine



Activité multisports



Activité jardinage



Pour ces vacances de printemps, c'est de l'énergie dont les enfants auront besoin ! Puisqu'ils pratiqueront de nombreuses activités sportives avec des grands jeux collectifs tout en profitant du grand air de la nature !

Stage Skateboard
9/12 ans



Le lundi, mardi et
vendredi après-midi
(du 28 avril au 2 mai)

